JD/SF

REPUBLIQUE DU DAHOMEY /-)NNEE 1960 N° 80 /PCM/MI.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

/)ECRET DU /-)REMIER /)/)INISTRE

CONSEIL DE GOUVERNEMENT
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
16 Avril 1960
Arrivée N° 483 SGCM

/E /-)REMIER /)/)INISTRE

VU la Loi N° 59/3 du 15 Février 1959, portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi organique N° 59/35 du 31 Décembre 1959, portant institution et organisation des Conseils Généraux ;

VU le Décret N° 34/PCM/MI du 29 Février 1960, fixant les attributions des Délégués Régionaux ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

/) E C R E T E

ARTICLE 1er : Mr. ROZIER, Administrateur en Chef de la F.O.M. est nommé Délégué Régional de la Région Sud.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Porto-Novo, le 14 Avril 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. MAGA

M. AROUNA.

AMPLIATIONS :

P.C.M. 4
M I 4
Ministres et Secrétaire d'ETAT..... 12
Commandants de Cercle de OUIDAH 1
ALLADA 1
ABOMEY-CALAVI 1